

(4)

16°. Pension de l'instituteur ou maître d'école?

A. En argent, bled, vin, ou bois?

B. De quelle source dérive-t-elle? come de

a. Dixmes, censés foncières, & autres droits féodaux abolis?

b. Ou des sommes assignées & payées à l'école?

c. Fondations?

d. Caisse communales?

e. Biens d'église?

f. De l'argent payé par les pères de famille & placé avec profit?

g. De biens-fonds?

h. Ou d'autres capitaux quelconques?

Combien chacun de ces objets vaut-il à l'école?

Remarques.

1°. Les réponses à ces questions pourront être augmentées de notes & de toutes les observations qu'on voudra y joindre.

2°. Chaque Instituteur écrira les réponses à double, il remettra incessamment l'une des copies à l'Agent qui l'enverra au Sous-Préfet, celui-ci au Préfet National, par l'organe duquel elle parviendra au Ministre des arts & sciences. La seconde copie sera remise à l'Inspecteur des écoles.

3°. Tous & un chacun sont priés d'accélérer, autant que possible, la réponse à ces questions, & l'envoi des réponses?

On arg. ent. seulement 240^x bois ne s'en fait pour son affouage fait aux frais du logent que la commune lui charrie devant la maison de l'école de commune pour compléter le 240^x depuis on en prend une très petite partie de la source des pauvres.

Payée par le Gouverneur de la commune l'oyer l'article 4 ci dessus.

point

point

point

point

point

Les pères de famille payent pour chaque enfant 20 batz depuis l'âge de 5 ans jusqu'à l'entrée de la commune pour faire partie de dite section et la commune fait la dépense.

point

point

M. S. Chaque ménage paye 10 batz outre les articles ci dessus pour faire partie de dite section.

(1)

QUESTIONS

Relatives à l'état des Ecoles dans chaque Commune.

I.

RAPPORTS LOCAUX.

1°. Nom de l'endroit où est située l'école?

a. Est-ce un bourg, ou village, un hameau, ou un lieu isolé?

b. Est-ce une Commune proprement dite? ou à quelle Commune appartient-il?

c. De quelle Paroisse? de quelle Agence ressort-il?

d. District

e. Canton

2°. Eloignement des maisons appartenantes au ressort de chaque école.

(Il est déterminé par quarts d'heures, par exemple on dira, la circonférence du premier quart d'heure contient vingt-cinq maisons, celle du second treize, celle du troisième quatre maisons.)

3°. Noms des villages, des hameaux, ou des fermes appartenantes au ressort de chaque école.

a. On indiquera l'éloignement de chacun du lieu de l'école, &c.

b. Le nombre des enfants de chaque endroit qui la fréquentent?

Bataigue.

un village.

une Commune.

de Bataigue.

D'Orbe.

Leman.

un quart d'heure.

un petit hameau appelé chez nous contenant 8 maisons plus 20 maisons dans la circonférence d'un quart d'heure toutes séparées les unes des autres.

un quart d'heure.

Bataigue envoie à l'école 50 enfants, le hameau & les maisons foraines 25.

(2)

4°. Eloignement des écoles voisines jusqu'à une lieue en circonférence? — *il n'y en a point dans la Paroisse les plus voisines sont distantes d'une lieue.*

a. Leurs noms.

Vadorbes, Lignerolles, & les Clées.

b. Leurs distances réciproques.

une lieue.

I I.

INSTRUCTION.

5°. Qu'enseigne-t-on dans chaque école? — *La lecture, l'écriture, l'arithmétique, le chant des Psaumes, la Grammaire Française, & la Religion.*

6°. Ne tient-on l'école qu'en hiver? & combien dure-t-elle?

elle se tient en hyver & en été. En hyver elle dure sept heures par jour, en été la durée est proportionnée au nombre des écoliers.

7°. Livres élémentaires, lesquels sont en usage?

Le catéchisme d'Ortel, un recueil de Parages & la Grammaire abrégée de Restaut.

8°. Préceptes & réglemens, comment sont-ils observés?

Bien.

9°. Durée de l'école chaque jour?

En hyver depuis les 8 heures du matin jusqu'à midi, depuis une heure après midi jusqu'à 5 heures du soir pendant près de quatre mois on donne 1 heure de leçons d'écriture & d'arithmétique pendant les soirées.

10°. Les enfans sont-ils distribués ou classés?

En trois classes.

I I I.

RELATIONS PERSONNELLES.

11°. Instituteurs.

a. Qui a établi jusques ici le Régent? & de quelle manière?

Il a été nommé par le Rector après un examen de concours, puis établi par le Conseil d'Education.

b. D'où est-il?

de Seigneux District de Nyon.

c. Son nom

Jean Jacques Durussel.

(3)

d. Son âge.

Vingt huit ans.

e. Sa famille, combien d'enfans a-t-il?

trois.

f. Depuis combien de tems est-il instituteur?

Il exerce cette vocation dès le 2^e Janvier 1888.

g. Où a-t-il été auparavant? quelle étoit sa vocation précédente?

1^o à Correvon

2^o à Ennery

3^o à Champvent, puis à Balguy de le 1^{er} Janvier 1888.

h. Réunit-il à son office quelqu'autre fonction? quelles sont-elles?

Il est chargé des Lectures à l'Eglise pendant le service Divin.

12°. Ecoliers, combien d'enfans fréquentent l'école?

Septante huit.

a. En hiver, } foit garçons ou filles.
b. En été, }

en hyver beaucoup moins qu'en été. En été beaucoup moins principalement pendant les travaux de la campagne.

I V.

RAPPORTS ECONOMIQUES.

13°. Biens & fonds de chaque école.

Aucun.

a. Possède-t-elle de pareils fonds?

.

b. Quelle en est la valeur?

.

c. Source des revenus.

Les biens de cette Commune.

d. Les biens d'écoles sont-ils réunis à ceux de l'église ou des pauvres?

Ne sont pas réunis.

14°. Prix de l'école; paye-t-on pour y être admis, combien?

Rien.

15°. Bâtiment de l'école.

a. Quel en est l'état, est-il neuf ou vieux, ou délabré?

Délabré.

b. N'y a-t-il qu'une chambre pour l'école? dans quel bâtiment?

Sur le four de Commune.

c. Au défaut d'endroit public destiné à l'école, l'instituteur loue-t-il peut-être sa maison, & à quel prix?

La Commune lui paye son loyer dans une maison particulière.

d. Qui est chargé de la maintenance de l'endroit où se fait l'école.

La Commune.

134

Ballaigue

(4)

16°. Pension de l'instituteur ou maître d'école?

A. En argent, bled, vin, ou bois?

B. De quelle source dérive-t-elle? comme de

a. Dixmes, censés foncières, & autres droits féodaux abolis?

b. Ou des sommes assignées & payées à l'école?

c. Fondations?

d. Caisses communales?

e. Biens d'église?

f. De l'argent payé par les pères de famille & placé avec profit?

g. De biens-fonds?

h. Ou d'autres capitaux quelconques?

Combien chacun de ces objets vaut-il à l'école?

Remarques.

1°. Les réponses à ces questions pourront être augmentées de notes & de toutes les observations qu'on voudra y joindre.

2°. Chaque Instituteur écrira ses réponses à double, il remettra incessamment l'une des copies à l'Agent qui l'enverra au Sous-Préfet, celui-ci au Préfet National, par l'organe duquel elle parviendra au Ministre des arts & sciences. La seconde copie sera remise à l'Inspecteur des écoles.

3°. Tous & un chacun sont priés d'accéder, autant que possible, la réponse à ces questions, & l'envoi des réponses?

On observe que pour l'utilité de cette Commune il seroit à désirer que cette école fut divisée en deux, vu que la quantité d'écoliers ainsi différents en âge qu'on commencent ne permet pas à l'instituteur de profiter des soins selon les besoins, ce qui pourroit cependant avoir lieu si le nombre des écoliers étoit diminué. En conséquence on pourroit établir une Maîtrise d'école qui seroit chargée de l'éducation des filles ainsi que des enfants en bas âge, pendant 4 mois d'hyver.

2°. Que si les suffragants Laïques de Ballaigue étoient chargés avec égalité de pension, ils ne pourroient plus long-temps dans la Paroisse, et éviterient ces changements si fréquents, et on ne peut plus enlever à la Commune et à eux mêmes, par un plus long séjour, l'éducation de la jeunesse pourroit être mieux soignée, et sur vieillir avec plus de fruit.

3°. Que l'instituteur reçoive un salaire proportionné à ses travaux

à Ballaigue le 11. Mars 1799-

Deux cent quarante francs.

un affouage en gros bois de sapin vert.

Des biens de la Commune, à l'exception de vingt-cinq livres livrés par la bourse des pauvres, & de huit bleds que donne annuellement chaque écolier, qui fréquentent les écoles, & qui don le total réuni forme la pension ci dessus

(I)

QUESTIONS

Relatives à l'état des Ecoles dans chaque Commune.

I.

RAPPORTS LOCAUX.

1°. Nom de l'endroit où est située l'école?

a. Est-ce un bourg, ou village, un hameau, ou un lieu isolé?

b. Est-ce une Commune proprement dite? ou à quelle Commune appartient-il?

c. De quelle Paroisse? de quelle Agence ressort-il?

d. District

e. Canton

2°. Eloignement des maisons appartenantes au ressort de chaque école.

(Il est déterminé par quarts d'heures, par exemple on dira, la circonférence du premier quart d'heure contient vingt-cinq maisons, celle du second treize, celle du troisième quatre maisons.)

3°. Noms des villages, des hameaux, ou des fermes appartenantes au ressort de chaque école.

a. On indiquera l'éloignement de chacun du lieu de l'école, &c.

b. Le nombre des enfants de chaque endroit qui la fréquentent?

135
N° 67

Réponses aux questions

I

Rapports Locaux

1°. Les Clées.

a. L'endroit portoit ci devant le nom de ville ce n'est qu'un petit Bourg.

b. C'est une Commune proprement dite.

c. Paroisse et Agence des Clées.

d. District d'Orbe

e. Canton du Léman.

2°. Les Maisons sont toutes rassemblées dans l'endroit de l'école.

3°. La Russille est un hameau de 8 à 10 maisons, ne formant qu'une même Commune avec les Clées, & de même que deux Maisons forment d'elles les Bordellets. A quatre de lieues de distance de la Russille ce hameau est aussi à deux de lieues des Clées; Le Regent fait une école par jour aux enfants de ce hameau, excepté le Jeudi.

Les Clées et la Russille ne forment proprement qu'une même école sous la direction du même Regent, elle est composée de 41 enfants, garçons et filles.